CONFLANS-EN-JARNISY

DEMANDE DE BOURSE MUNICIPALE POUR LES APPRENTIS ANNEE 2025/2026

Reçu en Mairie le :

MONTANT DE LA BOURSE : 180 €

A compléter et à remettre au secrétariat de la mairie de Conflans ou par mail à l'adresse suivante : accueil@conflans54.fr UNIQUEMENT AU FORMAT JPEG OU PDF avec l'ensemble des pièces demandées

DATE LIMITE IMPERATIVE DE DEPOT DES DEMANDES DE BOURSES :
JEUDI 6 NOVEMBRE 2025
(Tout dossier reçu après cette date sera refusé)

NOM..... **PRENOM** .....

DATE DE NAISSANCE .....

ADRESSE.....

TELEPHONE.....

ADRESSE MAIL .....

FORMATION :

.....

DIPLOME PREPARE :

.....

OBJECTIF PROFESSIONNEL

.....

.....

NOM ET ADRESSE DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DANS LEQUEL VOUS SUIVEZ LA FORMATION

.....

.....

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Un relevé d'identité bancaire ou postal
- Dans le cas où le nom de l'enfant est différent de celui du responsable légal, une photocopie du livret de famille.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- le demandeur ne devra pas être âgé de plus de 25 ans.
- les personnes ayant perçu trois fois la bourse d'enseignement supérieur ne pourront pas prétendre à une bourse d'apprentissage.
- les bourses d'apprentissage sont limitées à une par personne (quel que soit le type d'apprentissage).
- les personnes effectuant des cours par correspondance ne pourront bénéficier d'aucune bourse.
- les formations suivies par les demandeurs doivent figurer au répertoire national des certifications professionnelles.

Les bourses seront versées directement sur le compte bancaire ou postal désigné
pour la fin du mois de novembre

Hôtel de ville - Place Aristide Briand – BP 30 - 54 800 CONFLANS-EN-JARNISY
Téléphone : 03 82 33 06 46 / Mail : accueil@conflans54.fr